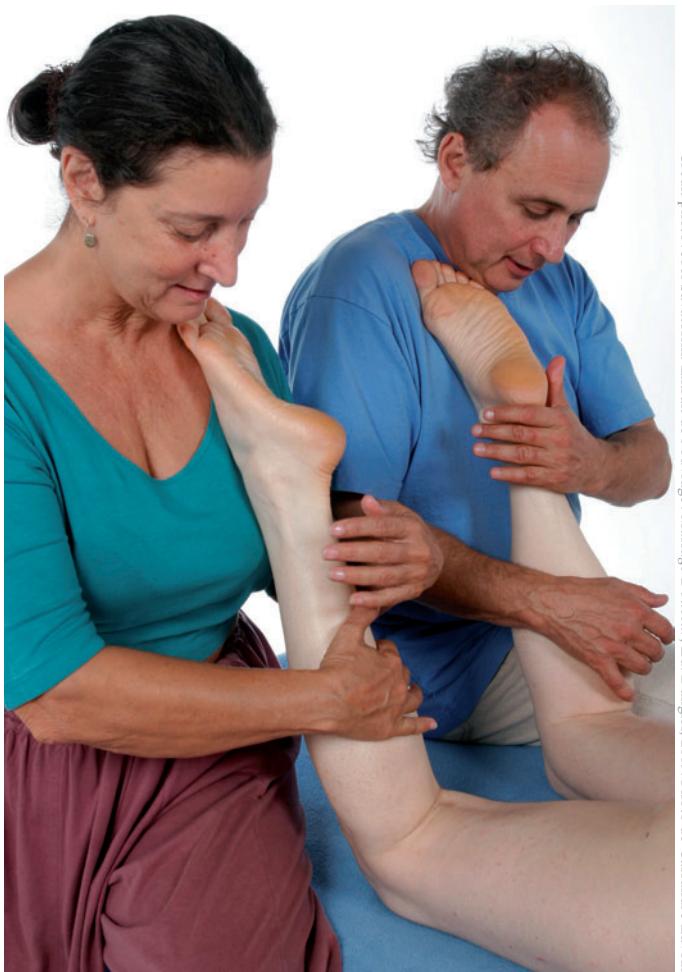


Massage en France

« La pratique des massages doit rester libre. »

propos recueillis par Delphine Lhuillier

La pratique du massage en France soulève encore bien des discussions. Des personnalités engagées comme le masseur-kinésithérapeute Joël Savatofski, l'éditeur Yves Michel ou la formatrice Isabelle Trombert nous partagent leur point de vue sur la situation.



Janine Bharucha
& Joël Savatofski.

Joël Savatofski, diplômé d'état en masso-kinésithérapie, précurseur, auteurs de nombreux ouvrages de références.

G Tao : Pouvez-vous nous parler de « l'affaire massage bien-être » ?

Joël Savatofski : Dès les années 1980, j'avais pris contact avec les écoles de kinésithérapie pour tenter de développer avec elles les « massages bien-être ». Mon rêve ? Simple-

ment faire aimer le massage à mes confrères kinésithérapeutes. Peine perdue, contact plutôt froid des écoles, de mes collègues aussi. Début 1990, j'ai innové en faisant descendre le massage dans la rue et j'ai cherché à le débarrasser de son carcan médical. Les gesticulations d'abord désordonnées de quelques kinésithérapeutes isolés ont laissé la place à des actions orchestrées, verbales et écrites, d'insultes et de menaces sur les lieux publics où j'exerçais, d'intimidations à l'encontre de mes partenaires et assistants, et finalement à ma mise en examen en 2001 pour « complicité d'exercice illégal de la kinésithérapie » ! (voir encadré)... Pour avoir osé avec mes équipes d'animateurs-praticiens détendre des milliers d'automobilistes sur les aires d'autoroutes et contribuer ainsi à la sécurité routière et à la baisse du taux d'accidents. Un comble !

G Tao : Est-ce pour cette raison qu'est née la Fédération Massage Bien-Etre ?

J. S. : A l'annonce de ce procès ubuesque, un comité de soutien « Massage bien-être et qualité de vie », structuré peu de temps après en « Association Soutien au Massage Bien-Etre » (ASMBE) s'est mis en place pour participer au combat que je menais mais, au-delà de ces faits, il s'agissait d'un soutien clair pour nos libertés fondamentales. Tous les ingrédients étaient prêts pour créer une Fédération. Mais je me suis toujours demandé : quelle est au fond la nécessité d'une fédération pour défendre un art qui est naturel, qui existe depuis l'aube des temps ? Les massages interdits ? Impensable ! C'est comme si on interdisait aux gens de danser, de marcher, de s'embrasser... Alors une fédération ? Et puis, un syndicat ou une fédération qui prend en main la « politique » des massages dans notre société, n'est-ce pas aussi le risque d'institutionnaliser un art, une pratique populaire et donc de le vider de sa substance ? Ne risquerait-elle pas de devenir, elle aussi, un corporatisme qui laisserait peu de place à tous les pratiquants amateurs et amoureux du massage ? Voilà ce qui cogitait dur dans ma tête ! D'autant que j'ai toujours été convaincu que la pratique

des massages doit rester libre, comme c'est le cas partout dans le monde, afin que chacun puisse en recevoir ou en donner « à qui bon lui semble et qui lui semble bon ! ». Aujourd'hui, la F.F.M.B.E. va bientôt fêter son 5e anniversaire. Elle compte en ses rangs des praticiens de massage bien-être, tous horizons dont certains ont déjà plus de 30 ans d'expérience. Elle regroupe une vingtaine d'écoles qui enseignent le massage, elle a pris ses marques, fonctionne mais elle est aussi l'objet de toutes les convoitises. Face à la vague actuelle des massages bien-être, à la difficulté voire l'impossibilité de vérifier, contrôler un minimum la qualité de tous ceux qui se lancent maintenant dans cette activité ou simplement des enseignements donnés par les écoles de formations qui se multiplient, j'ai alors proposé, il y a 2 ans déjà, que la F.F.M.B.E., plus modestement, s'ouvre à tous les amoureux du massage sans distinction; et tout d'abord aux usagers, mais aussi aux nombreux soignants qui dispensent cet art quotidiennement à l'hôpital et communiquent par le toucher, également aux esthéticiennes qui ont compris que beauté et bien-être étaient intimement liés, aux différentes associations de soins, aux instituts de la forme, aux Spas, aux coiffeurs, aux podologues, aux éducateurs, et naturellement à tout étudiant motivé... A tous ceux qui ont compris la nécessité, l'utilité, la générosité, le sens du « service à l'humain » que demande cette pratique. Une ouverture certes qui limite peut-être l'ambition première de la F.F.M.B.E., mais qui devrait éviter que ce nouveau groupement de professionnels du massage ne se reconnaissse que dans la défense de son propre intérêt et non pas dans celui de l'intérêt général au risque de devenir un mouvement corporatif. Ce projet a vu le jour officiellement le 11 avril dernier, après plus d'un an de travail de préparation.



Yves Michel, fondateur des Editions du Souffle d'Or et des éditions Yves Michel, engagé dans la défense des libertés civiques

G Tao : Quels sont les enjeux aujourd'hui du massage en France ?

Yves Michel : Il s'agit de faire reconnaître par l'Etat français le droit au massage bien-être, qui est pratiqué par des praticiens dûment formés, mais contesté par un « Ordre des kinésithérapeutes » qui voudrait se l'accaparer. D'autre part, il s'agit d'un enjeu d'éducation : être proche de son corps, de ses sensations, mieux se connaître et gagner ainsi en autonomie pour sa santé et dans sa vie plus généralement. Le corps est depuis longtemps le grand absent de notre éducation, ou alors traité de curieuse façon dans le sport...

G Tao : Pouvez-vous parler de la pétition qui circule en ce moment ?

Y. M. : Oui, c'est une étape de notre action pour mettre en lumière l'immense adhésion des Français, et de nombreux kinésithérapeutes eux-mêmes. Déjà plus de 3000 signatures en 1 mois, et 600 commentaires éloquents sur le blog ! Nous remettrons cette pétition au Premier ministre ou à celui en charge de réglementer la nouvelle profession de praticien en M.B.E.

G Tao : Pourquoi cela vous paraît-il si important ?

Y. M. : Parce qu'une fois encore, un pouvoir médical cherche à nous interdire une pratique de santé simple, peu onéreuse et très utile ; de plus, elle ferait faire des économies à la Sécurité Sociale ! Mais la rigidité des pouvoirs en place, le corporatisme français, la peur, la cupidité économique, feraient disparaître une pratique tellement agréable ? Certainement pas ! Au-delà, je vois poindre les oreilles très antipathiques d'un ordre moral qui veille et qui voudrait interdire ou avilir le toucher, le massage, les sens... Pour ces pouvoirs en place, il vaut mieux des gens coupés d'eux-mêmes et de leurs sensations, et qui s'en remettent aveuglément à d'autres, des experts, et payent pour ça ! Les acquis de ces 30 dernières années en développement personnel dérangent et sont aujourd'hui menacés ; c'est alors que des démarches telles que celle-ci posent des remparts contre la bêtise et la cupidité. Agissons de concert pendant qu'il en est encore temps !

L'AFFAIRE « MASSAGE BIEN-ETRE »

La Fédération Nationale des Masseurs Kinésithérapeutes avait, en 1999, intenté un procès (sous le prétexte fallacieux d'un « exercice illégal » et de « complicité d'exercice illégal » de la masso-kinésithérapie) à trois collaboratrices de Joël Savatofski, ainsi qu'à lui-même, fondateur de l'Ecole Européenne du Toucher-Massage où sont enseignées, depuis vingt ans, ses techniques innovantes de détente et de bien-être... en particulier celles destinées aux automobilistes qui, par dizaines de milliers, ont pendant sept années bénéficié de ces fameux « massages assis minutes » sur les aires autoroutières.

En janvier 2003, le Tribunal de Grande Instance de Chalon-sur-Saône a jugé la demande de la Fédération Nationale des Masseurs-kinésithérapeutes « irrecevable » et le 11 septembre de la même année, la Cour d'Appel de Dijon a confirmé le premier jugement. Enfin en janvier 2004, la Cour de Cassation de Paris a rejeté définitivement le recours des Kinésithérapeutes. Cet arrêté est définitif et reconnaît que les techniques et méthodes de Joël Savatofski de massage assis telles que pratiquées sur les aires d'autoroute ne sont pas de la compétence des kinésithérapeutes.

Vous pourrez retrouver tous les tenants de cette affaire dans l'ouvrage publié aux éditions Yves Michel : *L'affaire massage bien-être*.

JOEL SAVATOFSKI





C. photo : J. Savatofski. Extrait de : *Massage Douceur*. Ed. Dangles, 2009. Photo de C. Lavoix.

Isabelle Trombert, directrice d'une Ecole de Massage à St-Etienne

GTAo : Comment définiriez-vous le massage ?

Isabelle Trombert : Un massage bien-être est, à mes yeux, un émerveillement des sens, une évocation onirique. Les senteurs sont gourmandes, le toucher, tout en délicatesse et créativité vous respecte et vous surprend... vous amuse, parfois, vous délassé, toujours. Votre corps vous raconte une histoire qui vient de vous, profondément. Vous êtes bien, tout retrouve sa place en vous, c'est le calme.

Il s'agit d'un enjeu d'éducation.

Pour + d'infos, consultez le carnet d'adresses p. 60.

LA FEDERATION « MASSAGE BIEN-ETRE »



Depuis 2004 (date de sa création), la F.F.M.B.E œuvre avec détermination afin de clarifier les objectifs des massages bien-être et d'obtenir une reconnaissance légitimant cette activité professionnelle distinctement de celle de la masso-kinésithérapie. Les praticiens de la F.F.M.B.E. ayant comme intention et finalité le bien-être de la personne, les techniques pratiquées en l'absence de diagnostic et de traitement thérapeutique, ne s'apparentent, ni dans les contenus ni dans les objectifs, à la pratique de la masso-kinésithérapie, ainsi qu'à toute pratique médicale.

La F.F.M.B.E. se donne les moyens d'être un garant légitime de la qualité de formation, de la compétence et du sérieux de ses membres, quant à offrir au public une information claire, rassurante et déontologique. Elle rassemble des professionnels certifiés en massages bien-être, signataires d'un code de déontologie et d'un règlement intérieur. Sa force s'impose dans la réunion de pionniers, de praticiens, d'écoles de formations spécialisées et d'institutions impliquées dans le domaine des massages bien-être.

En vue de constituer un pôle professionnel incontournable, la F.F.M.B.E. se veut être un interlocuteur privilégié auprès des pouvoirs publics et institutions médiatiques.

L'ouverture récente à de nouveaux membres issus d'un collège d'usagers (sympathisants, personnalités, associations, établissements de soins...) et d'un collège de professionnels (Spas, instituts, hôtels, centres de remise en forme...) est de nature à favoriser le développement social et la défense du Massage Bien-Etre en France.

SAMIR SALIBA, Président de la F.F.M.B.E.